

# CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



Par acte sous seing privé en date du 19 décembre 2018, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

*Forme* : Société par actions simplifiée (SAS).

*Dénomination* : CHARCUTERIE AUDOUZE.

*Capital* : 10 000 euros.

*Siège social* : 1, impasse de la Prohibition  
B.P. 1071 à 97500 Saint-Pierre.

*Objet* : L'importation, l'exportation, l'achat la vente, la commercialisation, la négociation, la distribution des produits et sous produits de l'élevage, notamment la viande.

*Durée* : 99 ans.

*Admission aux* :

*assemblées et*  
*droit de vote*

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte des ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

*Agrément* : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

*Président*

*de la société* : M. Jean Patrick AUDOUZE  
demeurant 15, rue de Normandie  
B.P. 1882 - 97500 Saint-Pierre.

*Immatriculation* : RCS Saint-Pierre-et-Miquelon en cours.

*Pour avis,*

Le président

